



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

MAS

Question orale n° 168

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur le projet de création d'une maison d'accueil spécialisé à Mulhouse. En effet, le projet porté par le centre hospitalier de Mulhouse initié en 1996 répondait aux besoins non satisfaits du centre et du sud de l'Alsace ; c'est-à-dire plus de deux cents personnes recensées en attente d'une place en maison d'accueil spécialisé. Ce programme est original et spécifique puisque la structure accueillera les victimes de traumatisme crânien grave et des personnes cérébro-lésées en dépendance totale. Deux arrêtés préfectoraux ont autorisé la création de la structure dont le dernier date du 16 mai 2002. En l'absence d'autres promoteurs, le centre hospitalier de Mulhouse a finalisé le stade architectural du projet. Les ministres ayant successivement en charge le dossier des personnes handicapées ont témoigné de leur vif intérêt pour ce projet. Or, les crédits actuellement disponibles permettraient l'ouverture de 9 places pour un projet qui en compte 20. Il resterait donc à trouver le financement de 11 places supplémentaires. En conséquence, elle lui demande s'il serait envisageable de débloquer des crédits de fonctionnement pour la réussite du projet de maison d'accueil spécialisé de Mulhouse.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ À MULHOUSE

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour exposer sa question, n° 168, relative au financement de la Maison d'accueil spécialisé à Mulhouse.

Mme Arlette Grosskost. Madame la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, ma question porte sur le projet de création, à Mulhouse, d'une maison d'accueil spécialisé pour traumatisés crâniens et cérébro-lésés graves en dépendance totale.

Porté par le centre hospitalier de Mulhouse, ce projet a été initié dès 1996 afin de répondre aux besoins non satisfaits de la grande moitié sud de la région Alsace. A ce jour, la COTOREP a recensé plus de 200 personnes en attente d'une place en maison d'accueil spécialisé, dont une quarantaine de traumatisés crâniens graves séjournant dans les services hospitaliers. Par ailleurs, plus de 3 000 signatures, dont celles de nombreux élus locaux, ont été recueillies par l'Association des familles de traumatisés crâniens d'Alsace-Moselle en faveur d'un programme original et nécessaire.

Deux arrêtés préfectoraux ont d'ores et déjà autorisé la création de la structure. En l'absence d'autres promoteurs, le centre hospitalier de Mulhouse a finalisé le stade architectural du projet en déposant un avant-projet détaillé. Les travaux pourraient donc commencer très rapidement.

Les crédits disponibles permettraient l'ouverture immédiate de neuf places pour un projet qui en compte vingt au total. Il resterait donc à trouver le financement de onze places supplémentaires. Sachant que le

Gouvernement a manifesté sa volonté de doubler le nombre de places annuellement créées dans les maisons d'accueil spécialisé et que la politique en faveur des personnes handicapées figure parmi les priorités personnelles du Président de la République, je souhaiterais savoir, madame la secrétaire d'Etat, s'il peut être raisonnablement envisagé de débloquer des crédits de fonctionnement à hauteur des onze places prévues pour la mise en oeuvre de notre projet de Mulhouse.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Mme Marie-Thérèse Boisseau, *secrétaire d'Etat aux personnes handicapées*. Madame la députée, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la création d'une maison d'accueil spécialisé - MAS - pour traumatisés crâniens et cérébro-lésés graves à Mulhouse. Lors de mon déplacement dans le Haut-Rhin, le 31 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer les promoteurs de ce projet et les élus, dont vous-même, qui l'encouragent, depuis plusieurs années.

Sur le plan national, le Gouvernement a décidé de faire un effort tout à fait significatif en doublant le nombre de nouvelles places en CAT comme en MAS dès 2003. Il est conscient toutefois que cet effort ne comblera pas tous les manques et qu'il devra être poursuivi dans les années à venir.

Par ailleurs, la répartition des places entre les régions est en cours. La région Alsace devrait ainsi bénéficier de cinquante-sept places de CAT supplémentaires et de quarante-cinq places de MAS nouvelles. Je rappellerai en outre que le projet de MAS que vous évoquez a déjà bénéficié par deux fois de dotations spécifiques, compte tenu des besoins recensés qui sont absolument indiscutables. Dans le courant de l'année 2003, je m'appliquerai à consolider et à compléter les financements déjà acquis, dégagés sur la dotation régionale.

J'attache par ailleurs de l'importance à ce que ce projet s'inscrive comme prévu dans un réseau associant le centre hospitalier de Mulhouse, les associations et les établissements médico-sociaux permettant notamment des formules d'accueil temporaire et donc de retour à domicile quand c'est possible et, bien sûr, pour ceux qui le souhaitent.

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost.

Mme Arlette Grosskost. Merci, madame la secrétaire d'Etat, pour ces précisions et cette réponse qui est très encourageante. Comme vous l'avez évoqué, j'associe à ma question M. Jean-Marie Bockel, maire de Mulhouse et président du centre hospitalier, qui a fait cette démarche auprès de votre ministère.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 168

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1486

Réponse publiée le : 5 mars 2003, page 1511

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 mars 2003